

COMMUNE D'YÈVRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 26 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le 26 janvier, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Yèvres, se sont réunis à la Salle récréative.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 15 décembre 2020, est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte rendu annuel du contrat de Concession d'Aménagement du Lotissement « La Croix du But » en date du 4 décembre 2007.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte rendu d'activité de la SAEDEL, pour l'année 2019, suite au contrat de concession d'aménagement du 4 décembre 2007.

Ce Compte rendu d'activité comprend :

- Une note de conjoncture,
- Le bilan prévisionnel actualisé pour 2019,
- Le plan de trésorerie prévisionnel,
- Le Tableau des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte ce compte rendu d'activité.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Monsieur Malherbe demande à Monsieur le Maire si un nouvel avenant devra être signé avec la SAEDEL. Monsieur le Maire confirme qu'il faudra refaire un avenant.

Monsieur Trécul demande si les terrains de la tranche 2 seront au même prix que ceux de la tranche 1. Monsieur le Maire répond que le prix des terrains de la tranche 2 seront, à priori, à 70 € le m².

Convention de Mise à disposition de services entre la Communauté de communes du Grand Châteaudun et la Commune d'Yèvres – services techniques 2021/2022.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de Mise à disposition de services entre la Communauté de communes Le Grand Châteaudun et la Commune d'Yèvres pour les compétences transférées : Autres équipements communautaires et espaces publics Zone d'activité au titre de 2021/2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la convention et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Monsieur Malherbe précise qu'il a déjà demandé l'intervention de la Communauté de communes pour l'entretien de la zone industrielle au cours de l'année 2020.

Monsieur Bonnet demande ce que représente le coût de 28,00 € TTC.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas un coût pour la Commune.

Monsieur Trécul précise que l'intervention de la Commune n'est pas coûteuse, sauf si les agents techniques utilisent du matériel.

Demande de subvention DSIL – Maison TIXIER.

Vu le plan de relance proposant par la dotation DSIL de procéder à l'amélioration énergétique des bâtiments,
Vu le projet de la Commune d'Yèvres qui vise à rénover la maison TIXIER en cabinets médicaux,
Il apparaît opportun de profiter de cette dotation possible dans le cadre de cette rénovation.
D'après le devis estimatif établi par l'AEM (Architecte), le montant de la subvention possible est de 19 800,00 € (30 % de 66 000,00 € HT).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander à l'Etat la subvention d'un montant de 19 800,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander à l'Etat la subvention d'un montant de 19 800,00 €.

Demande de subvention DSIL – Cabinet d'orthophonie.

Vu le plan de relance proposant par la dotation DSIL de procéder à l'amélioration énergétique des bâtiments,
Vu le projet de la Commune d'Yèvres qui vise à rénover et agrandir le cabinet d'orthophonie,
Il apparaît opportun de profiter de cette dotation possible dans le cadre de cette rénovation.
D'après le devis estimatif établi par l'AEM (Architecte), le montant de la subvention possible est de 24 840,00 € (30 % de 82 800,00 € HT).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander à l'Etat la subvention d'un montant de 24 840,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander à l'Etat la subvention d'un montant de 24 840,00 €.

Demande de subvention DSIL – Maison MANCEAU.

Vu le plan de relance proposant par la dotation DSIL de procéder à l'amélioration énergétique des bâtiments,
Vu le projet de la Commune d'Yèvres qui vise à rénover la Maison MANCEAU en 5 chambres d'hôtes,
Il apparaît opportun de profiter de cette dotation possible dans le cadre de cette rénovation.
D'après le devis estimatif établi par l'AEM (Architecte), le montant de la subvention possible est de 31 572,00 € (30 % de 105 240,00 € HT).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander à l'Etat la subvention d'un montant de 31 572,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander à l'Etat la subvention d'un montant de 31 572,00 €.

Monsieur le Maire rappelle que ces devis sont des montants maximum.

Monsieur Trécul demande si les subventions de l'état sont toujours plafonnées à 30 %.

Monsieur le Maire répond que les subventions ne sont pas toujours plafonnées au même pourcentage et que l'Etat peut décider de diminuer le pourcentage perçu selon si les projets et travaux que les Collectivités demandent sont trop importants, afin de satisfaire tout le monde.

Informations et Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Des cartes de vœux reçus,
- D'un courrier anonyme reçu en Mairie félicitant la Municipalité pour l'installation des abribus installés et des travaux au Cimetière, demandant que les façades du centre-bourg soient rénovées. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les façades ne peuvent pas être rénovées par la Commune du fait qu'elles appartiennent à des propriétaires privés.

- Que le samedi 30 janvier à 11h00, une réunion est prévue à la maison médicale avec l'ensemble des professionnels de santé, pour faire le bilan de l'année 2020, écouter les doléances en matière de travaux, et créer éventuellement une équipe primaire de soins.
- Qu'un drone a survolé, et va survoler le bourg, pour prendre des prises de vues. Celles-ci feront partie d'une vidéo, qui doit aider au recrutement de médecins généralistes à Yèvres. Cette vidéo sera présentée à l'université de Créteil par Monsieur le Maire et Mme Danièle Carrouget, dès que possible.

Madame Habert informe le Conseil Municipal qu'elle avait fait un sondage auprès des conseillers municipaux pour la refonte du site internet de la Commune et qu'elle a eu beaucoup de réponses.

Cependant, elle demande à recueillir l'avis des membres du Conseil Municipal sur la nécessité de procéder à cette refonte. Toutes et tous répondent qu'ils sont d'accord.

Madame Habert précise qu'elle va demander un devis au prestataire actuel, et qu'elle va se renseigner sur d'autres prestataires pour avoir le meilleur rapport qualité-prix.

Monsieur Malherbe informe le Conseil Municipal des travaux en cours et à venir sur la Commune d'Yèvres :

- L'eau chaude devrait être installée le mercredi 27 janvier dans les sanitaires à l'école primaire,
- Les jeux du Square des Diablotins ont été contrôlés par la société SOCOTEC pour la première fois,
- La chaudière de la Salle des Sports a été changée,
- Le nouveau portail électrique au 28, Rue Émile Delavallée est en cours d'installation,
- L'abribus a été installé dans le hameau de Montemont. Il reste à installer celui du hameau de Maineuf.

Monsieur Malherbe remercie Monsieur Calvet de s'être occupé du dossier de la circulation dans le bourg d'Yèvres à 30km/h. Monsieur Malherbe informe le Conseil Municipal que désormais il ne reste plus qu'à organiser une réunion avec le service technique afin de pouvoir mettre en place la nouvelle organisation de circulation, vraisemblablement au printemps prochain.

Monsieur Malherbe informe le Conseil Municipal qu'il a fait le point sur les travaux de voirie à faire en 2021.

Madame Carrouget informe le Conseil Municipal :

- Que Madame Séverine Dos Santos De Jésus arrive le 1^{er} février à la Mairie.
- Qu'il est prévu une intervention des Archives départementales ou du Centre de Gestion afin de ranger les archives de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.